

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 novembre 2024**

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 8

Absents : 6

Procurations : 3

Nombre de votes : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 novembre à 20h30, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de **Éric CHASSAGNE**, Maire.

Conseillers municipaux présents : QUEVAL-QUIGNON Florence, MATHIOTTE Patrick, LEONIDAS Christophe, ROUGIER Christian, SCHEID Éric, LASSIGNARDIE Céline, ROUX Sonia

Conseillers municipaux absents/excusés : CHAPALAIN Christian FOURÉ Estelle, ZALOGA Anna.

Procurations : MAGIS-TERLOUW Colette à QUEVAL-QUIGNON Florence, LE GOFF Yanick à CHASSAGNE Éric, MAYER Joëlle à ROUX Sonia.

Secrétaire de séance : QUEVAL-QUIGNON Florence

Approbation du PV du Conseil Municipal du 28 octobre 2024 à l'unanimité.

DEL 2024-11-001 personnel – renouvellement contrat assurance statutaire CNP

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permanents affiliés à la CNRACL permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Il propose de renouveler le contrat passé les années précédentes avec la CNP. Les garanties souscrites sont : décès, congés pour raison de santé, maternité (congés liés aux charges parentales), accident ou maladie imputable au service. Le taux est à 6.19 %.

Le Conseil, à l'unanimité, acte ce renouvellement de contrat.

DEL 2024-11-002 personnel – augmentation temps de travail > 10 % – poste agent comptable

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de rééquilibrer les emplois et missions au sein du personnel municipal par suite d'une fin de contrat non renouvelé au 31 décembre 2024 ; poste à temps complet. Il propose donc que le temps de travail du poste de référent finances/comptabilité occupé par un agent d'adjoint administratif à 17h30 minutes soit augmenté à 28h hebdomadaires. L'agent concerné a accepté cette proposition.

Monsieur le Maire sollicite :

- l'avis du Comité Technique placé après du CDG 24 en sa prochaine réunion ; l'augmentation du temps de travail excédant 10 %,
- l'avis de l'Assemblée pour l'augmentation du temps de travail de l'agent concerné de 17h30 minutes à 28h hebdomadaires sur le grade d'adjoint administratif catégorie C,
- l'avis de l'Assemblée pour cette augmentation au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil, à l'unanimité, vote cette augmentation de temps de travail.

Monsieur le Maire profite de ce sujet pour faire un point sur les mouvements de personnel envisagés sur l'année 2025 et qu'il convient donc d'anticiper par le recrutement d'un agent administratif ; un jury est prévu à cet effet le mercredi 11 décembre prochain. Au vu des plannings des agents qui ne travaillent pas le mercredi, il y aurait un manque pour la gestion de l'agence postale.

Concernant le pôle technique, Monsieur le Maire rappelle le départ à la retraite d'un des agents. Il est donc prévu un recrutement pour palier son remplacement le mardi 3 décembre prochain.

DEL 2024-11-003 Adhésion à la convention de participation pour le risque « prévoyance » - CDG 24

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, les employeurs territoriaux ont obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque "Prévoyance", à hauteur minimum de 7 € par mois et par agent. L'article L.827-7 du code général de la fonction publique confie aux centres de gestion une nouvelle mission obligatoire qui est de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui les ont mandatés, une convention de participation couvrant le risque « prévoyance ». Par conséquent, en mars 2024, le CDG 24 a lancé une procédure de mise en concurrence mutualisée avec les CDG 19-23-47-64-87 en vue de conclure une convention de participation pour le risque « prévoyance » au profit des collectivités et établissements publics du département de la Dordogne l'ayant sollicité.

Il indique qu'à l'issue de la procédure de consultation, le CDG 24 a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès du groupement MNT / RELYENS, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025. Monsieur le Maire précise que la commune de Trémolat avait manifesté son intérêt pour cette mise en concurrence, et qu'à ce titre, elle peut aujourd'hui adhérer à la convention de participation proposée par le CDG 24, après consultation du Comité Social Territorial, pour permettre à ses agents de bénéficier des garanties et conditions financières mutualisées proposées par le prestataire qui a été retenu. Il précise également que s'agissant d'un contrat collectif à adhésion facultative, les agents de la commune de Trémolat ont le choix d'adhérer ou non, mais que seuls les agents qui adhèrent au contrat, perçoivent la participation financière de l'employeur. Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose, l'adhésion de la commune de Trémolat à ladite convention de participation, pour le risque "Prévoyance", à compter du 1^{er} janvier 2025. Il propose de fixer à 20 € par mois et par agent la participation employeur obligatoire, dans le cadre de ce dispositif pour le risque "Prévoyance". Il précise que le Comité Social Territorial a été consulté pour avis le 3 décembre 2024.
Le Conseil, à l'unanimité, vote ce point.

DEL 2024-11-004 – point sur le projet lotissement

Monsieur le Maire fait un rappel sur le projet de lotissement et de la situation actuelle de Périgord Habitat. Il rappelle que Périgord Habitat a déjà fait plusieurs appels d'offres mais qu'ils n'arrivent pas à boucler le budget tout en prélevant sur leurs fonds propres. Ils demandent à la commune de Trémolat de bien vouloir participer à hauteur de 5% de la somme ce qui représente environ 90 000 €. Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée sur l'éventualité de passer par une construction propre à Trémolat comme il l'a été présenté précédemment. La proposition de construire directement par nos soins est intéressante mais beaucoup de points ne sont pas assez clairs : les subventions dont nous bénéficierons, le délai de construction, l'emprunt que la commune devrait prendre, la possibilité de récupérer la TVA..... Après discussion de l'assemblée, Monsieur le Maire demande de passer au vote afin décider si la commune accepte la proposition de Périgord Habitat. Suite à la discussion, il est proposé de constituer un groupe de travail dans le but d'approfondir les recherches sur la construction du lotissement au nom propre de la commune, Monsieur le Maire demande dans ce sens ; les élus présents sont majoritairement contre la constitution de ce groupe (vote pour : 2, vote contre : 7, abstention : 2).

Monsieur le Maire va donc prendre contact avec Périgord Habitat pour discuter de leur proposition et enfin pouvoir lancer le projet.

Le Conseil accepte cette démarche par : vote pour : 10 – vote abstention : 1).

DEL 2024-11-005 - Sécurisation de la mairie et de l'épicerie

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée de ses démarches afin d'améliorer d'une part le système de sécurisation de la mairie et d'autre part de mettre en place un système de sécurité au bâtiment de l'épicerie. Dans un premier temps, il a reçu Vérisure qui propose des systèmes qui coûteraient 600 €/mois, cette offre a été discutée en bureau et l'ensemble des membres n'y était pas favorable. Dans un second temps, il a reçu la proposition d'une entreprise sarladaise qui propose 3 000 € par point à sécuriser.

- Une partie Sécurisation (Alarme, photo, vidéo, appel et caméra 24h/24) : 1 700 €

- Une partie enregistrement (agression, incivilité) : 1 450 €

Après discussion de l'assemblée, il est conclu que pour l'épicerie et la mairie, seule l'alarme serait utile.

Le Conseil, à l'unanimité, valide la pose d'alarme uniquement.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS, DÉLÉGATIONS ET GROUPE DE TRAVAIL

- SMD3 : Monsieur le Maire rend compte de sa réunion avec le SMD3 et informe qu'un système de vidéosurveillance avait été proposé : 3 caméras mobiles et 6 factices (exemple de Villeneuve sur Lot). Monsieur le Maire a demandé que Trémolat en bénéficie.
- RDV avec l'IEN : Monsieur le Maire explique que les Maires des 4 communes très inquiets pour l'avenir des écoles ont demandé un RDV avec l'Inspecteur de l'Éducation Nationale du secteur. M. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale a été quelque peu rassurant pour la rentrée 2025-2026 en expliquant que l'engagement du Président de la République concernant les fermetures de classes tenait toujours, c'est à dire que pour le moment c'est toujours le maire qui décide de la fermeture de l'école lorsqu'il n'y a qu'une seule classe. Ce qui est le cas pour les 3 écoles du RPI. Cela est rassurant de ce côté mais il faut tout de même veiller à augmenter l'effectif de nos écoles. Une prochaine réunion de travail entre les élus des communes du RPI.
- Départ à la retraite : Monsieur MATHIOTTE, 2ème adjoint, demande la validation du montant de l'enveloppe octroyée pour le départ d'agents. L'assemblée fixe le montant dans sa globalité.
- Repas des aînés : Le nombre de réservations pour le repas des aînés est porté à 61.
- Repas élus + personnel : comme chaque année, il est proposé à l'ensemble du conseil municipal ainsi qu'à l'ensemble du personnel de se réunir après la cérémonie des vœux afin de partager un moment convivial. Il est donc proposé de faire tartiflette, salade, dessert à la salle du grenier.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MATHIOTTE, 2^{ème} adjoint, fait part de plusieurs demandes d'administrés :

- Demande de réparation de l'ascenseur qui donne accès à l'accueil de la mairie et installation d'une rampe pour accès handicapés à l'épicerie,
- Problème d'écoulement des eaux à Soulalève,
- Demande de réfection de la route de Soulalève.

Madame LASSIGNARDIE, Conseillère Municipale, demande l'installation d'une rampe d'accès dans les escaliers de l'accès à la salle de classe.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal prend acte de ces demandes.

Fin du Conseil Municipal à 23h45

Prochain Conseil Municipal le 19 décembre 2024 à 19h

La secrétaire de séance
Florence QUEVAL-QUIGNON



Le Maire
Éric CHASSAGNE

